



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Eléments d'analyse budget principal

Conseil Municipal

Mardi 9 février 2016



Le Conseil Municipal est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote. C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

L'article L2312-1 du Code Général Territorial précise que : « le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget de l'Exercice ainsi que les engagements pluriannuels envisagés », dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article 2121-8.

L'article 2121-8 du CGT précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur peut être déféré au Tribunal Administratif.

Le règlement intérieur voté le 20 juin 2014 (délibération 2014/39) prévoit à l'article 22 le débat d'orientation budgétaire. Un débat a lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et ne donne pas lieu à un vote mais à une discussion.

Le présent document introductif au débat d'orientation budgétaire (DOB) présentera successivement :

1 – Rappels sur la présentation du budget

2 - Le contexte économique et politique

3 - Analyse de la situation financière et fiscale de la commune de Roquefort les Pins :

- **données générales,**
- **sections de fonctionnement et d'investissement,**
- **endettement,**
- **fiscalité**

4 – Présentation des priorités du budget primitif 2016

1 / RAPPELS DE LA PRESENTATION DU BUDGET

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décisions modificatives).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

Par exemple en dépenses : les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, les frais de personnel, les frais de gestion (fluides, ...), les autres charges de gestion courante (participation aux structures intercommunales, subventions aux associations...), les frais financiers (intérêts des emprunts), les amortissements et les provisions.

En recettes, les produits locaux (recettes perçues par les usagers : cantine, prestations jeunesse et sport, spectacles, crèche, concessions de cimetières, droits de stationnement...), les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières), les dotations de l'Etat comme la DGF et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales (Région, Département).

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux (construction d'un nouvel équipement). Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement comme les subventions d'investissement, la Dotation Globale d'Équipement, les emprunts, le produit de la vente du patrimoine...

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissement (construction d'un nouvel équipement, achat de terrains...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront une partie des dépenses
- en recourant à l'emprunt,
- en ayant recours à l'autofinancement donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement ou en augmentant les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts, augmentation des produits perçus par les usagers).

2 / LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET POLITIQUE

Au niveau international et national

Le mandat précédent avait été marqué par une crise financière et économique mondiale sans précédent avec la crise des « subprimes » en 2008 et celle des dettes souveraines en 2010.

Dans la zone euro, en dépit des mesures prises, notamment par la Banque Centrale Européenne (BCE) et des améliorations intervenues, le système bancaire est resté relativement fragile, les marchés ont périodiquement fait preuve de faiblesse, la croissance a sensiblement fléchi et le chômage s'est développé dans la plupart des pays.

Malgré les efforts de redressement consentis dans les pays aux économies les plus impactées par la crise, la reprise est restée fragile en Europe et les prévisions initiales pour 2016 déjà médiocres, sont actuellement revues à la baisse.

En France notamment, la situation est restée caractérisée par une croissance faible, une augmentation persistante du chômage, un déficit des administrations publiques supérieur aux prévisions initiales et à la moyenne européenne ainsi qu'une dette en pourcentage du PIB élevée et croissante. Au regard du projet de loi de finances pour 2016 qui prévoit un certain nombre de mesures d'austérité et un effort d'ajustement structurel, la situation ne paraît pas devoir s'améliorer de façon notable au cours de l'année à venir.

Dans un contexte international incertain, la zone euro renoue depuis fin 2014 avec la croissance favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. D'après les dernières enquêtes disponibles la reprise demeure en bonne voie pour la fin de l'année. Toutefois le niveau des investissements demeure faible et la reprise pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale.

En France, la nouvelle baisse du prix du pétrole depuis l'été a redonné du pouvoir d'achat soutenant ainsi l'activité. Par ailleurs la faiblesse de l'euro améliore la compétitivité des entreprises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. Au regard des statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2014 a été de 3.9% du PIB contre 4.4% envisagé dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (PLF) grâce à une croissance contenue des dépenses associées à une augmentation des prélèvements obligatoires (44.9% contre 44.7% en 2013).

En 2015 le déficit resterait inchangé (à 3.8% du PIB). Il est prévu un effort plus important en 2016 (pour atteindre 3.3 du PIB) mais qui pourrait être revu en raison des événements survenus à Paris le 13 novembre dernier.

Les mesures inscrites dans le projet de loi de finances pour 2016 intéressant les collectivités locales concernent, notamment, la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Même si son application a été repoussée au 1er janvier 2017, le PLF pour 2016 présente le projet engage pour rendre la DGF plus lisible et plus efficace en termes de péréquation. Il prévoit également un soutien de l'Etat à l'investissement local ainsi qu'une réforme des dotations de péréquation qui va également s'échelonner dans le temps.

Au niveau local

La baisse de la DGF pour participation des collectivités a l'effort de réduction du déficit de l'Etat telle que prévue avant la réforme impactera le budget de la commune encore en 2016. Par ailleurs le financement de la progression de la péréquation verticale de l'Etat vers les collectivités est assuré par la minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale, péréquation financée par un nombre réduit d'EPCI en lien avec la création des métropoles. Cela devrait encore venir diminuer les recettes de fonctionnement de la commune.

Le projet de loi de finances pour 2016 a été présenté le 30 septembre au conseil des Ministres. Il devrait être discuté du 13 au 19 octobre, le vote en première lecture devant intervenir le 20 octobre.

Le texte devrait être adopté définitivement le 18 décembre 2015.

- Une inflation estimée à 1% pour 2016 (contre 0,1 % en 2015).
- Une croissance du PIB en volume de 1,5% (1% en 2015).
- Une dette publique dépassant 2 100 Milliards d'euros.
- Un déficit public évalué à 3,3% du PIB en 2016 et estimé à 3,8% du PIB en 2015. (*cf critère de Maastricht 3% maxi*).
- Un taux de chômage de 10,3% au 2ème trimestre 2015.
- Une baisse des impôts de 2 Milliards en 2016 contre 3 Milliards en 2015 mais après une hausse de 30 Milliards depuis 2012.

L'évolution des Dotations

Le plan d'économie de l'Etat de 50 Milliards d'euros en 3 ans s'est mis en œuvre en 2015 avec un premier effort de 21 Milliards dont 3,7 Milliards de réduction des dotations aux collectivités territoriales, réduction qui atteindra 11 Milliards en 2017 !

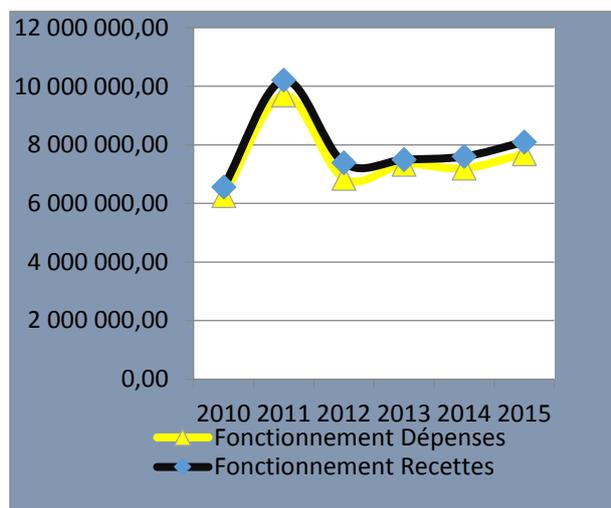
- La baisse de la dotation globale de fonctionnement est ainsi estimée à 3,56 Milliards d'euros en 2016.
- En 2016 un renforcement programmé de la péréquation horizontale conduisant les communes les plus riches à soutenir les plus pauvres via un abondement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en progression de 220 Millions d'euros pour atteindre 1 Milliard d'euros.
- L'espoir d'un maintien du fonds de soutien pour les TAP.

- Une possible réforme de la DGF avec suppression de la Dotation nationale de péréquation conduisant à composer la DGF de la manière suivante :
 - Une dotation de base de 75,72 euros par habitant
 - Une dotation pour charge de ruralité
 - Une dotation pour charge de centralité.

3 / ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET FISCALE DE ROQUEFORT LES PINS

Les données présentées sont issues du compte administratif de la Commune de Roquefort les Pins et sont analysées sur la période 2010/2015.

Attention pour 2011, il faut prendre en compte des écritures d'ordre comptable en lien avec les cessions réalisées (montant 2,9 millions d'euros) que nous devons faire apparaître en équilibre dans la dépenses et recettes de la section de fonctionnement.



Analyses du budget de fonctionnement

Pour l'année 2015, nos recettes sont de 8 099 232 € et nos dépenses de 7 692 443€ ce qui nous permet de dégager de l'autofinancement.

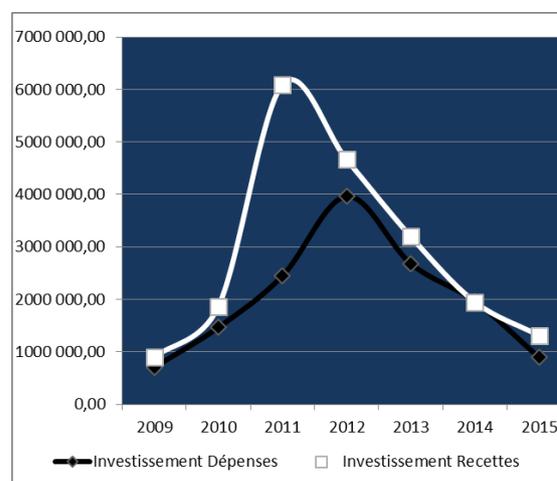
La maîtrise du budget principal communal est une priorité.

Analyse budget d'investissement

Les subventions des opérations des années antérieures se poursuivent selon les prévisions comptables.

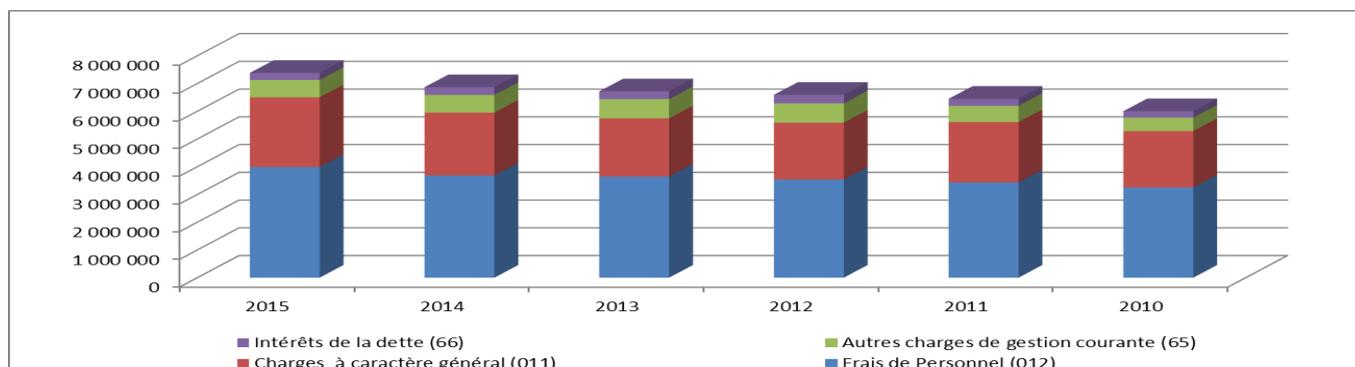
La Commune a réalisé pour 900 000€ de travaux sur l'année écoulée.

Pour 2016, il sera réalisé une campagne de réfection de voirie communale et le démarrage du chantier du Centre Technique Municipal (CTM).

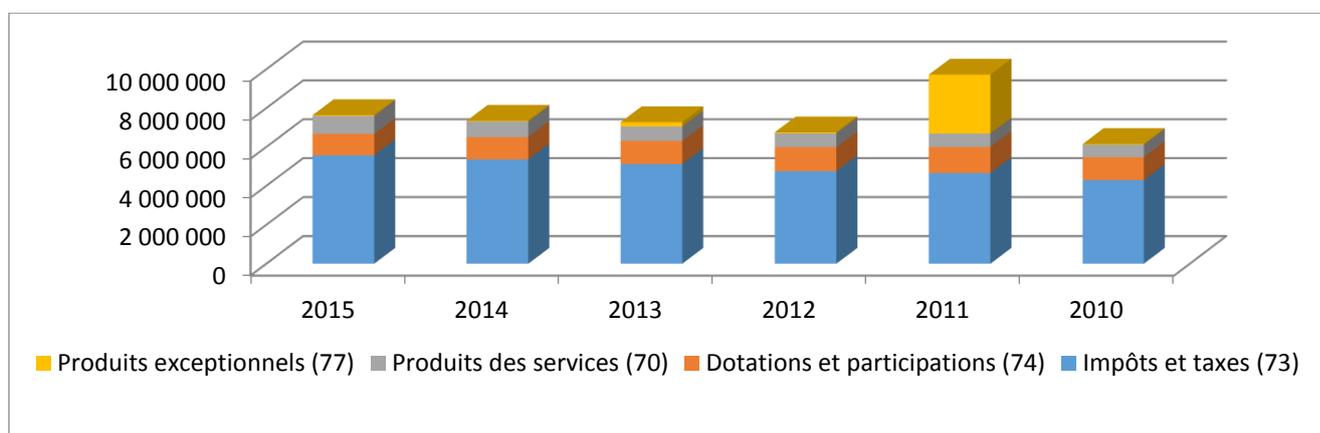


Présentation des principaux postes du budget principal et analyse depuis 2010

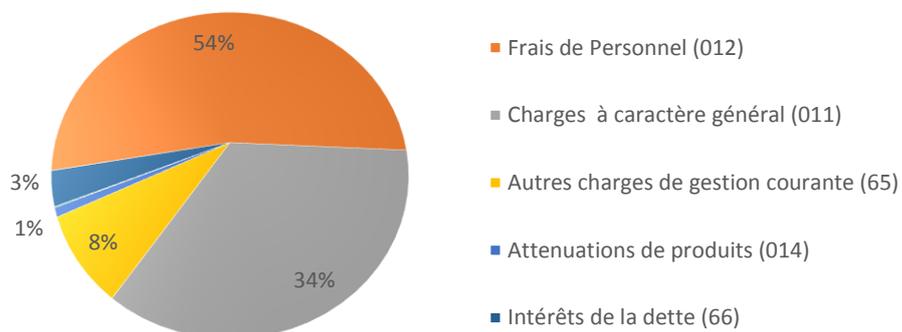
Section de fonctionnement :



Recettes de fonctionnement :



Dépenses de fonctionnement année 2015



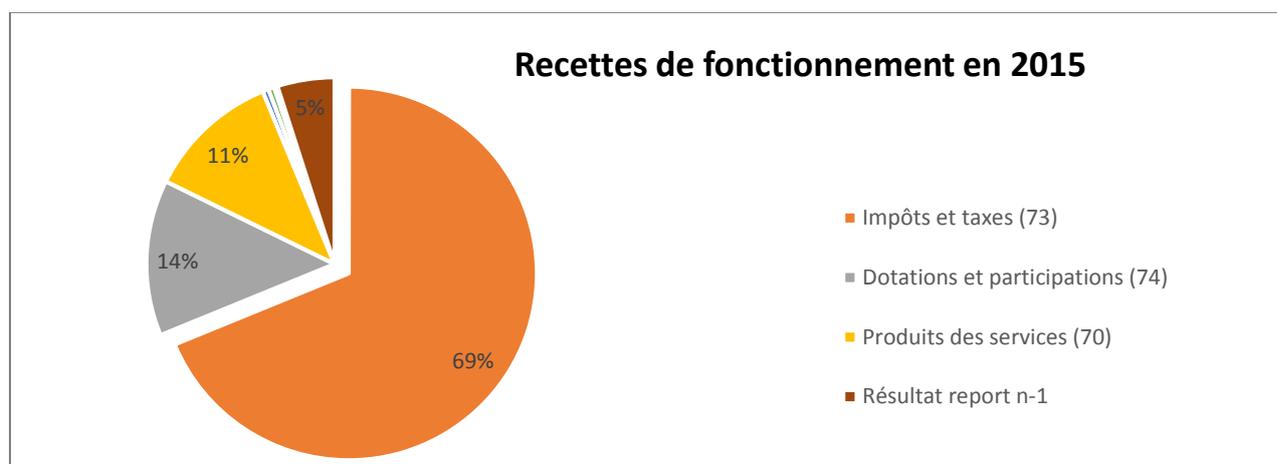
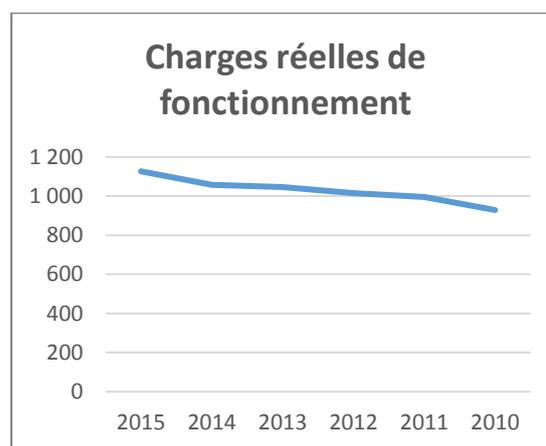
Les frais de personnels sont à hauteur de 54% par rapport au montant total des dépenses. Pour rappel, la moyenne de la strate est de 55,3%.

Le poids financier des dépenses de personnel (dépenses de personnel / Recettes réelles de fonctionnement) est de 49,2% cela n'est pas excessif au regard de la moyenne nationale qui est de 52%.

Il convient de rappeler que l'année 2015 aura intégré de façon complète sur un exercice complet le personnel pour assumer la réforme des rythmes scolaires et pour 6 mois l'instruction des autorisations des documents d'urbanisme.

On observe que la Commune de Roquefort les Pins a un ratio de 1127€/habitant cela nous place juste au-dessus de la moyenne de la strate qui est de 1095€/habitant.

Cela est en lien avec le développement de nos services publics (cinéma, garderies, cantine, ...) et des nouvelles missions transférées par l'Etat (TAP, Urbanisme)

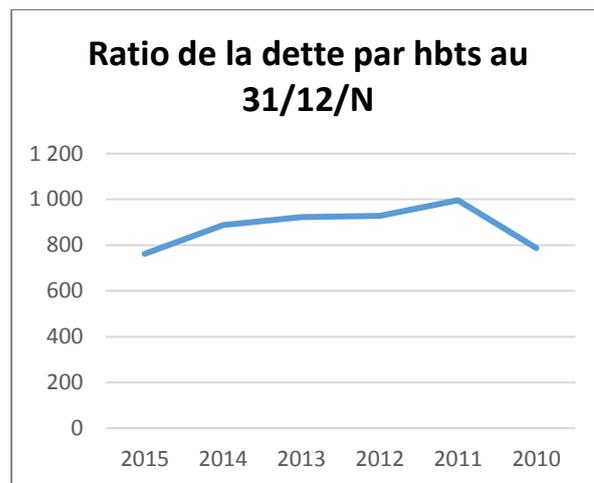
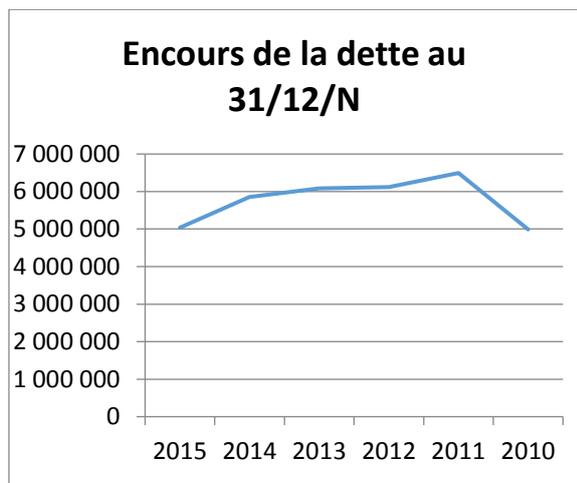


On note que nos recettes sont dues à 69% des produits des impôts et taxes avec une ressource fiscales totales de 843€ avec une moyenne pour la même strate de 728€

Pour rappel, nos taux communaux sont pour l'année 2015 :

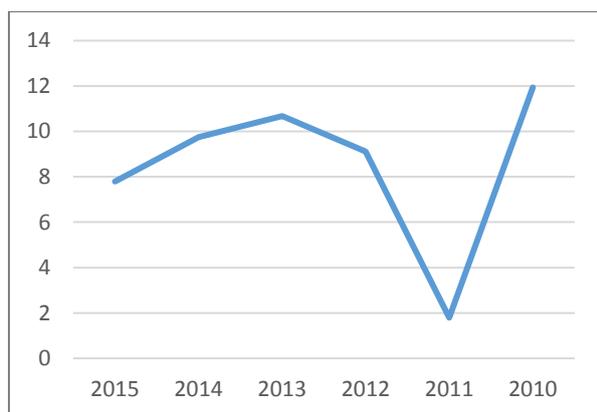
- Foncier bâti = 10,94% (la moyenne est de 14,47% pour notre strate)
- Taxe d'habitation = 13,89% (la moyenne est de 20,82% pour notre strate)

- **Analyse de la partie financière**



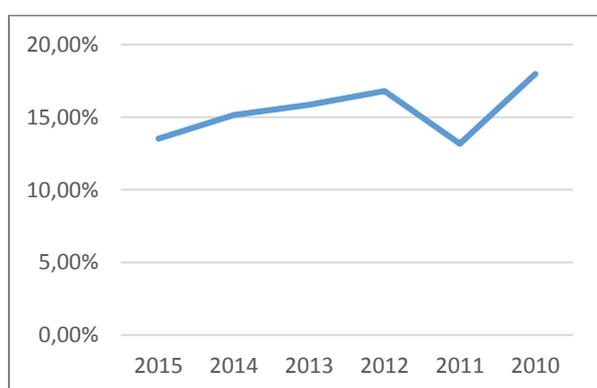
L'encours de la dette au 31/12/2015 est de 5 093 617€. Notre endettement a diminué de 814 214€ par rapport à 2014. Le ratio de la dette par habitant est de 762€ (pour rappel la moyenne de la strate est de 867€).

Capacité de désendettement



C'est un indicateur de solvabilité qui fixe le nombre d'année qu'il serait nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette.

Au-delà de 15 ans la situation est financièrement plus stable. Notre commune est de 8 ans ce qui est un ratio très performant.



Taux de dépendance financière

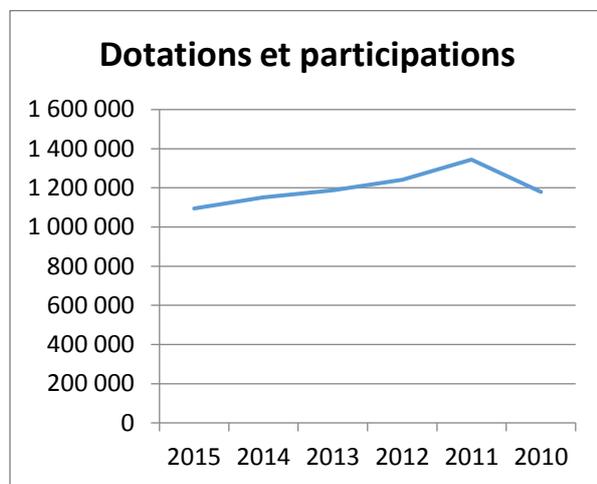
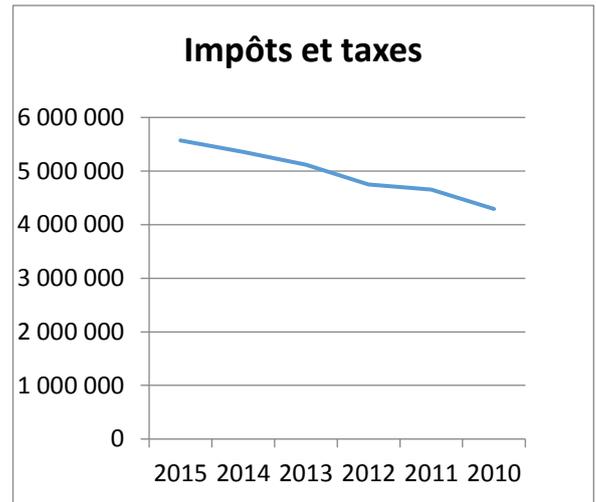
Ce taux mesure une partie de la dépendance financière de la commune, il est de 13,52% soit un taux très raisonnable.

Recettes fiscales

La Commune a initié en 2012 un remaniement cadastral qui produit désormais pleinement des résultats aux niveaux des bases fiscales.

Ces dernières sont en progression sans augmentation des taux communaux.

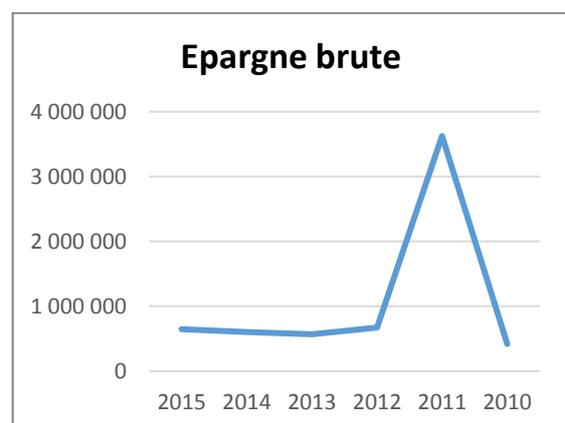
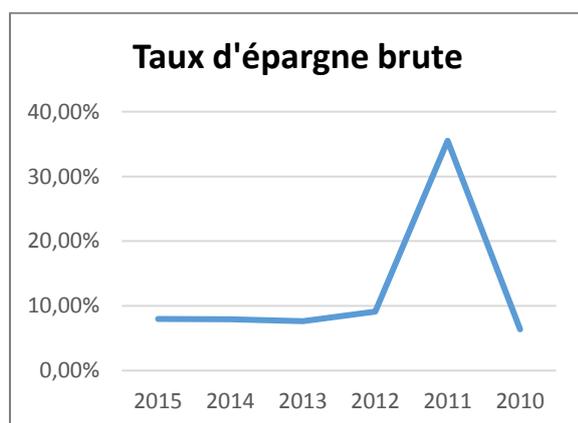
Le taux d'autonomie financière de la commune de 42,4% (la moyenne est de 33%).



Dotations

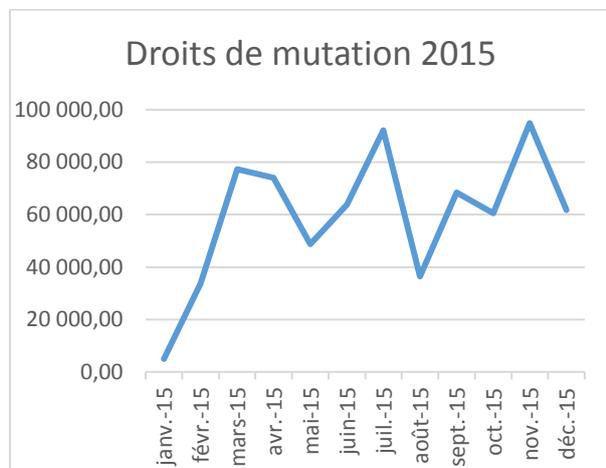
Les dotations versées par l'Etat sont en déclin et les orientations ne sont pas rassurantes. Malgré le « gel » annoncé pour 2016, les dispositions qui sont amorcées entraînent une perte de plus de 150 000€ juste sur l'année 2015.

L'impact de la réforme des rythmes scolaires et la gestion de l'instruction des autorisations d'urbanisme engendre une perte de plus de 200 000€ sans compensations financières de l'Etat.



Le taux d'épargne brute pour la commune de Roquefort les Pins est de 7,98%. Le taux satisfaisant est de 8 à 15%. Il faut poursuivre les efforts de façon à s'assurer un taux stable et satisfaisant. Après cela est en lien avec une forte période d'investissement en équipements publics qui ont été financés en grande partie par la Collectivité.

L'épargne brute progresse et cela est un indicateur « d'aisance » de la section de fonctionnement car il s'agit d'un excédent indispensable pour couvrir les futurs investissements et le remboursement de la dette.



Analyse des droits de mutation 2015

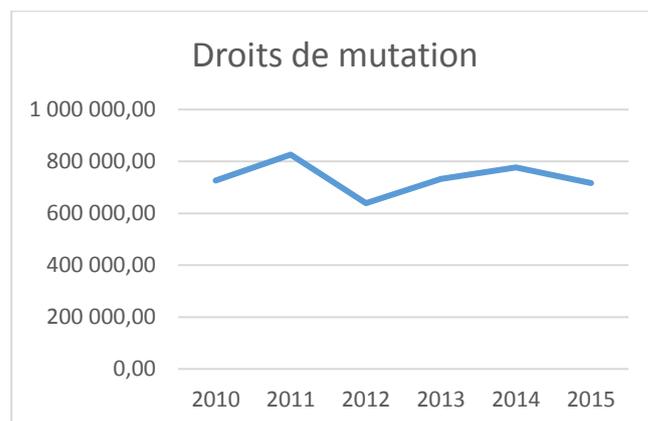
La recette liée aux droits de mutation subit des fluctuations importantes et ne nous permette absolument pas de prévoir un chiffre raisonnable en début d'année.

La stratégie adoptée depuis quelques années est de fixer un seuil à 450 000€ qui reste accessible et raisonnable.

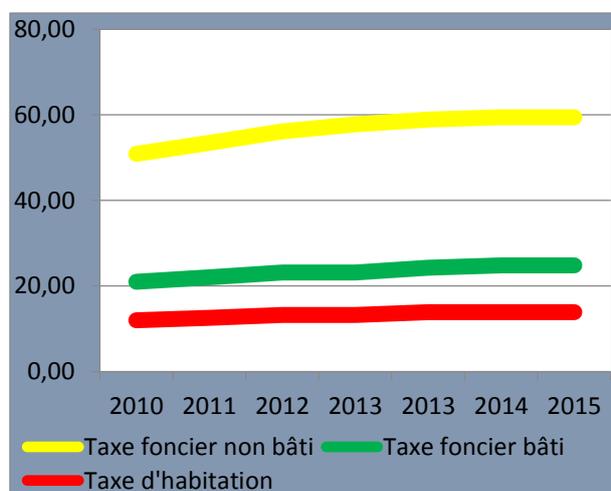
Droits de mutation – Etat des lieux

On observe une absence de régularité dans les recettes liées aux droits de mutation.

Nous constatons que sur les 5 années la fluctuation est importante et ne présume en rien une recette constante.



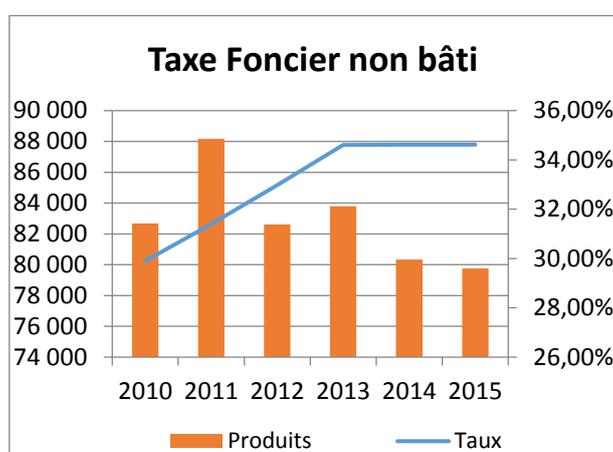
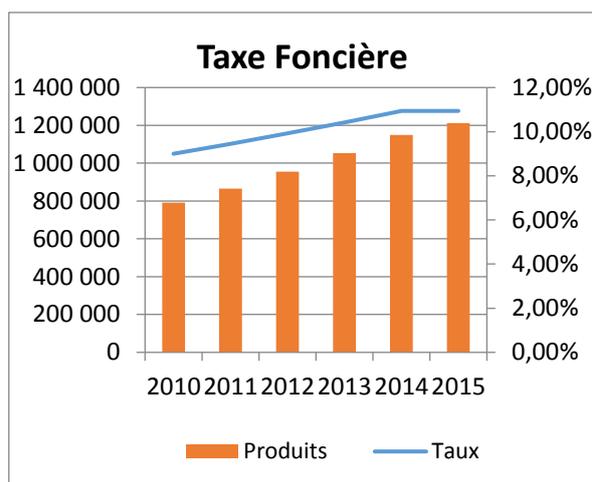
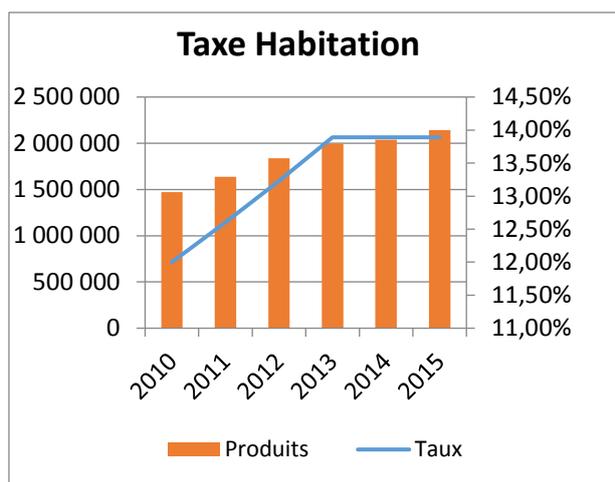
- **Analyse de la fiscalité communale**



Analyse des taux communaux

Les trois taux des taxes communales ne subissent pas de variations et donc d'augmentations.

On observe cependant une augmentation des bases en lien avec le nouveau remaniement cadastral.



		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Habitation	Base	12 258 000	13 001 000	13 889 000	14 374 000	14 571 000	15 415 436
	Taux	12,00%	12,60%	13,23%	13,89%	13,89%	13,89%
	Produits	1 470 960	1 638 126	1 837 515	1 996 549	2 036 835	2 141 204
Foncier	Base	8 800 000	9 170 000	9 627 000	10 101 000	10 432 000	11 080 149
	Taux	9,00%	9,45%	9,93%	10,42%	10,94%	10,94%
	Produits	792 000	866 565	955 961	1 052 524	1 148 632	1 212 168
Foncier non bâti	Base	276 500	280 800	250 600	242 100	238 000	230 363
	Taux	29,90%	31,40%	32,97%	34,61%	34,62%	34,62%
	Produits	82 674	88 171	82 623	83 791	80 338	79 752
Total		2 345 634	2 592 862	2 876 099	3 132 864	3 265 805	3 433 124

En conclusion, le Débat d'Orientation Budgétaire de la Commune de Roquefort les Pins fait état d'un retour à un équilibre financier et des ratios de bonnes qualités. En effet le taux d'endettement de la commune a nettement diminué et offre de nouvelles marges de manœuvres financières.

4 / PRESENTATION DES PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif 2016, qui sera soumis au vote début avril, devra assurer une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale et des charges de gestion courante

Recettes

- Un travail doit être initié sur la gestion de la dette.
- La poursuite du versement du Fonds de Compensation de la TVA en fonction des investissements de l'année N-2.
- Une action forte en faveur de recherches de sources de financements complémentaires (subventions, mutualisation d'actions et de missions, ...).

Dépenses

- Concernant le fonctionnement, la poursuite de la maîtrise des charges sur l'exercice prochain sera une priorité.
- Face à la conjoncture internationale et les fluctuations des prix des matières premières (carburant, fer, béton, transports, ...) et en raison des événements et de l'instabilité économique et politique, nous risquons d'avoir des prix en hausse sans en avoir la maîtrise. Et ce malgré un prix du brut relativement bas en ce début d'année 2016.
- En outre, un certain nombre de nouveaux projets pourraient être initiés en 2016 faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle dont la présentation est faite ci-après :

Tableau des projets d'investissement

TRAVAUX	MONTANT ESTIMATIF TTC
Voirie	330 000,00
Entretien des Chemins Communaux	200 000,00
Projet Valbois	50 000,00
Carrefour Notre Dame	30 000,00
Jonction Centre Village	50 000,00
Création parkings	90 000,00
Parking Aiglon	45 000,00
Parking Stade	45 000,00
Mise aux normes des feux tricolores	35 000,00
Recalibrage des Vallons	110 000,00
Miaine	80 000,00
Sinodon	30 000,00
Accessibilité (mise en conformité)	15 000,00
Matériels techniques	55 000,00
Equipements divers	20 000,00
Véhicules	35 000,00
Centre Technique Municipal	40 000,00
Aménagements techniques	20 000,00
Autres aménagements	20 000,00
Travaux salles	35 000,00
Buvette Beraud	20 000,00
Salle Ancien Cinéma	15 000,00
Aménagement Quartiers	200 000,00
Vidéo protection	70 000,00
Entretien bâtiments communaux	90 000,00
Peinture Médiathèque	15 000,00
Entretiens divers	45 000,00
Vestiaire du Foot	20 000,00
Cantine	10 000,00
Matériels informatiques	27 000,00
Câblage Mairie	7 000,00
Matériels	20 000,00
Eclairage public	50 000,00
Réseaux (pluvial, ...)	20 000,00
TOTAL DES OPERATIONS	1 167 000,00